



## FLEXOL SIZAM-BASTAREAUD

### Dossier de demande de Permis de Construire PC 6-7-8

**Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du Projet dans son environnement  
&  
Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et le paysage lointain**

(Art. R. 431-10 c&d du code de l'urbanisme)

Projet de Parc Agri-Solaire de La Coulée

Saint-François

Septembre 2021

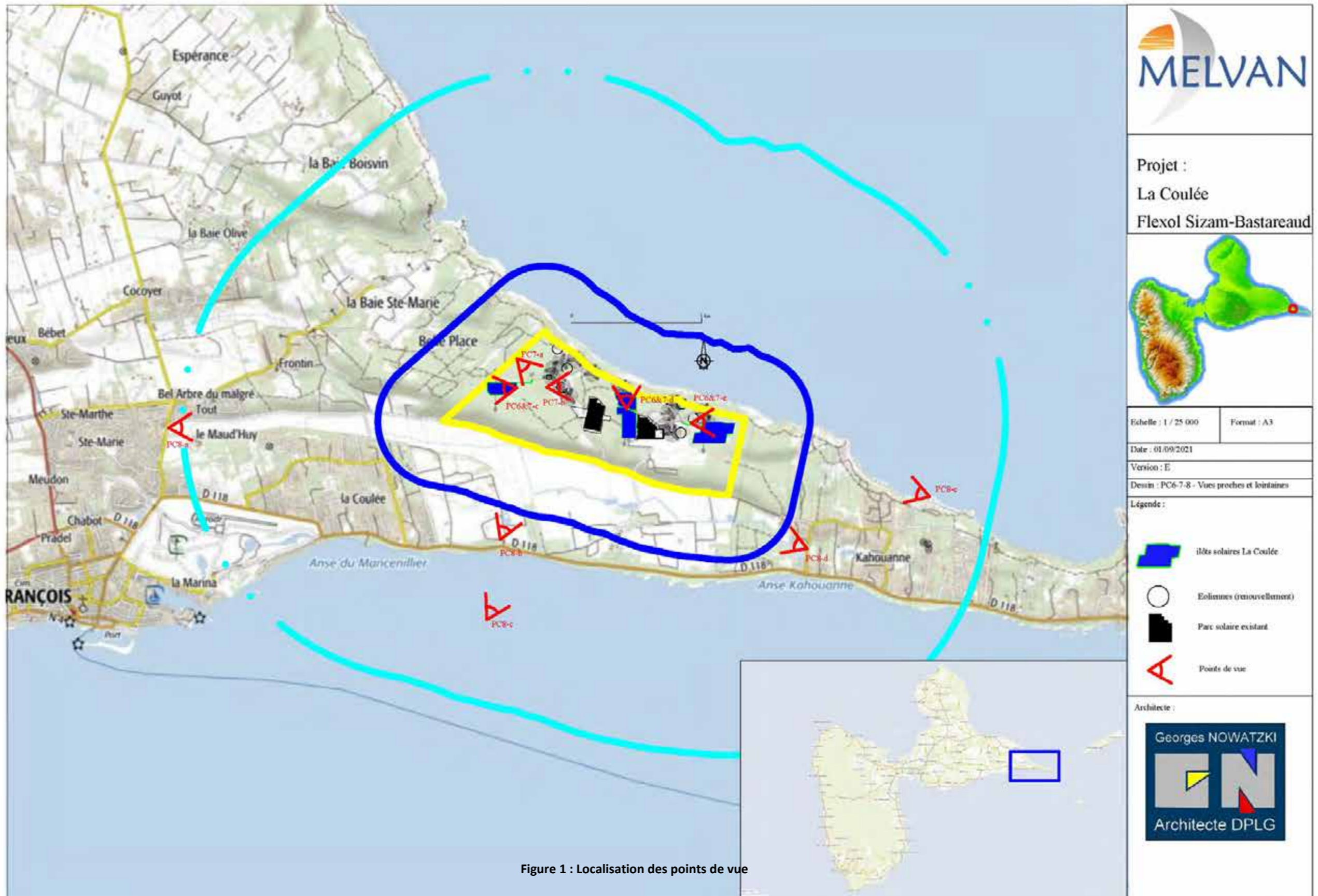


A handwritten signature in black ink, appearing to be "GN", is written below the logo.

# (PC6) Insertion du projet dans son environnement

## Étude des perceptions visuelles

Au total, 10 points de vue sont présentés sur l'aire d'étude afin d'apprécier la sensibilité du paysage (relations visuelles potentielles) vis-à-vis du site dans sa configuration actuelle. Il s'agit de caractériser les points de vue notables à partir des voies routières proches, des zones touristiques ou urbaines. 5 prises de vues concernent le périmètre immédiat, et 5 prises de vues concernent le périmètre éloigné.





PC6 &7 – c : Vue rapprochée de la zone Nord-Ouest, état initial et avec le projet





PC6 &7 – d : Vue rapprochée de la zone Centre, état initial et avec le projet





PC6 & 7- e : Vue rapprochée de la zone Est, état initial et avec le projet





(PC7) Photographies du terrain dans son environnement proche



**PC7-a : Partie Ouest du site, le long du chemin de Fond Caraïbe**



**PC7-b : Partie centrale du site, équipements du parc éolien**



## (PC8) Photographies situant le terrain dans son paysage lointain

### Visibilité depuis le bourg de Saint-François

Le site n'est perceptible (zone mornée) que depuis les trouées visuelles dans la végétation, avec un appel visuel lié au parc éolien



**PC8 – a : Vue depuis l'avenue Yolaine Filleau Belloni, en arrière-plan du Vallon d'Or**

### Visibilité depuis la route de la Pointe des Châteaux

Le site n'est pas perceptible (zone mornée) en raison de la végétation qui borde la route et empêche toute vue vers le Nord, seules quelques chemins permettent de distinguer la zone mornée.



**PC8 - b : Vue depuis la RD 118 (au niveau de l'anse Kahouanne)**



**PC8 - c : Vue aérienne de la frange arborée qui empêche les vues depuis la route (surligné jaune)**

Visibilité depuis la partie Est (Anse à la Gourde et habitations alentours)

Hormis pour ce qui concerne le propriétaire des terrains, les habitations les plus proches sont à plus de 1 km, d'où on ne perçoit que les pentes végétalisées des bordures de la partie mornée du terrain.



**PC8 – d : Vue depuis le Chemin des éclaireurs**



**PC8 – e : Vue depuis l'Anse à la Gourde**